



N° 28 · Juillet 2005

LES TOXICOMANES

AYANT EU RECOURS AUX STRUCTURES SANITAIRES ET SOCIALES LIGÉRIENNES EN NOVEMBRE 2003

Un millier de toxicomanes ont été recensés dans les structures sanitaires et sociales en novembre 2003. Dans les structures spécialisées, la population prise en charge est masculine, jeune, sans activité professionnelle pour les trois quarts d'entre eux. La drogue la plus consommée au cours du mois précédent l'enquête est le cannabis, en progression sensible au cours des dernières enquêtes. La poly-consommation des substances se développe également. La qualité des réponses aux questions de dépistage de sérologie VIH et hépatite C s'est fortement dégradée ; en 2003, la région se classe au dernier rang des régions françaises pour le statut sérologique VIH connu et déclaré.

En novembre 2003, près d'un millier de toxicomanes ont eu recours aux structures sanitaires et sociales en Pays de la Loire (cf. méthodologie p. 4). Les deux tiers des patients ont été accueillis dans les structures de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire. *Cette population ne représente qu'une faible part des toxicomanes, et les résultats qui suivent ne peuvent être généralisés à l'ensemble des consommateurs de substances illicites en population générale.*

Sur les 2000 usagers de drogues illicites suivis par les structures spécialisées au cours de l'année 2003, plus de 600 ont été pris en charge en novembre. Les résultats qui suivent portent sur ces patients de novembre.

Une prise en charge de proximité

En novembre 2003, les structures spécialisées ligériennes ont pu renseigner le département de résidence pour cinq toxicomanes sur six. Parmi eux, 6% ne résident pas dans la région. En rapprochant département de résidence déclaré et département de l'établissement d'accueil, la proximité entre toxicomanes

et structures reste très forte dans tous les départements.

Département de la structure	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Sarthe	Vendée
% de résidents	85 %	89 %	98 %	95 %

Lecture : dans les structures spécialisées de Loire-Atlantique, 85% des toxicomanes pris en charge résident dans le département

Champ : toxicomanes ayant répondu au département de résidence (84%)

Une population jeune et masculine

Comme au niveau national, quatre toxicomanes sur cinq pris en charge en centres spécialisés sont des hommes. L'âge moyen est de 28 ans. Les femmes prises en charge sont légèrement plus âgées que les hommes (un an de plus en moyenne).

Au cours des enquêtes menées depuis 1991, le pourcentage d'hommes ainsi que l'âge moyen des toxicomanes varient peu.

37 mineurs ont été accueillis dans les structures spécialisées fin 2003.

Age	Toxicomanes accueillis
Moins de 20 ans	81
20 à 24 ans	168
25 à 29 ans	117
30 à 34 ans	123
35 à 39 ans	80
40 ans et plus	57
ensemble	626

Source : enquête toxicomanie de novembre 2003

Champ : établissements spécialisés

La moitié des toxicomanes sont venus d'eux-mêmes dans les centres spécialisés

La moitié des toxicomanes avaient été pris en charge antérieurement, en majorité depuis moins de quatre ans. Ces toxicomanes sont plus âgés (31 ans en moyenne) que ceux pour qui il s'agit d'une première demande de traitement (25 ans). Plus de la moitié des toxicomanes suivis fin

2003 sont venus d'eux-mêmes, un sur dix s'y trouvait dans le cadre d'une mesure judiciaire ou était pris en charge à la demande de la famille ou des amis. Les femmes viennent plus souvent d'elles-mêmes dans ces structures que les hommes et sont trois fois moins concernées par des mesures judiciaires.

	Le patient lui-même	Mesure judiciaire	Famille ou amis	Service social	Centre spécialisé	Médecin	Hôpital	Autres et non-réponses
Enquête 2003	57 %	11 %	10 %	4 %	6 %	6 %	3 %	3 %
<i>Hommes</i>	55 %	12 %	11 %	5 %	5 %	6 %	3 %	3 %
<i>Femmes</i>	63 %	4 %	5 %	4 %	9 %	7 %	4 %	4 %
Enquête 1999	46 %	12 %	11 %	9 %	7 %	5 %	3 %	7 %
Enquête 1997	60 %	10 %	7 %	5 %	9 %	6 %	2 %	1 %

Sources : enquêtes toxicomanie

Champ : établissements spécialisés

Moins d'un toxicomane sur quatre a une activité professionnelle

85% des toxicomanes déclarent bénéficier d'un régime d'assurance maladie (les autres ne savent pas s'ils en bénéficient).

La population toxicomane est particulièrement touchée par la précarité : une personne sur six déclare bénéficier du RMI fin 2003, alors que la proportion de bénéficiaires de cette prestation est de 2% au sein des 25-59 ans en Pays de la Loire. Au niveau national, près d'un toxicomane sur quatre en établissement spécialisé déclare bénéficier du RMI.

Plus des trois quarts des toxicomanes se déclarent sans activité professionnelle (proportion à peu près inchangée depuis 1995). Ce taux est sensiblement plus élevé qu'en France.

Activité professionnelle (en %)	Pays de la Loire	France
Actifs, dont :	24 %	37 %
Emploi salarié stable	10	22
Emploi à durée déterminée	13	13
Travailleur indépendant ou libéral	1	2
Inactifs, dont :	76 %	63 %
Chômeur n'ayant jamais travaillé	3	6
Chômeur ayant déjà travaillé	22	24
Elève, étudiant, stagiaire non rémunéré	18	8
Autre inactif	33	25

Source : enquête toxicomanie de novembre 2003

Champ : établissements spécialisés

L'héroïne reste en tête des premiers produits à l'origine de la prise en charge

En Pays de la Loire, les opiacés sont à l'origine de la moitié des prises en charge en établissement spécialisé en novembre 2003. L'héroïne arrive en tête des premiers produits cités (que le patient soit sevré ou en traitement de substitution, ou qu'il consomme actuellement des produits) : elle est citée par 39% des 626 toxicomanes recensés en établissements spécialisés. Vient ensuite le cannabis, cité par près de trois enquêtés sur dix. Cette hiérarchie est inchangée depuis 1991. En 1997, ces pourcentages étaient respectivement de 55% et 25%. Le classement est le même au niveau national, mais les pourcentages sont assez différents : 58% des répondants déclarent l'héroïne comme premier produit à l'origine de la prise en charge, et 17% le cannabis.

Les consommateurs pour lesquels le cannabis est en premier à l'origine de la prise en charge sont, en 2003 comme en 1999, plus jeunes d'environ six ans que ceux pour lesquels c'est l'héroïne. La hiérarchie et la représentation des différents produits à l'origine de la prise en charge diffèrent peu selon le sexe.

1 ^{er} produit à l'origine de la prise en charge	Etablissements spécialisés		
	effectif	%	Age moyen
héroïne et autres opiacées	315	50 %	
- dont héroïne	242	39 %	29,2
- dont dérivés de codéine	12	2 %	36,9
- dont buprénorphine (Subutex) hors prescription	48	8 %	29,7
- dont morphine, opium	13	2 %	34,5
Cannabis	180	29 %	23,6
Psychotropes	8	1 %	
Cocaïne	25	4 %	27,0
Crack	2		
Drogues de synthèse	19	3 %	
Colles et solvants	21	3 %	31,1
Autres substances	4	1 %	
Alcool	21	3 %	31,9
Pas de produit consommé depuis 30 jours	6	1 %	
Non - réponses	13	2 %	
Ne sait pas	12	2 %	
Total	626	100 %	28,2

Source : enquête toxicomanie de novembre 2003

Champ : établissements spécialisés

Une poly-consommation en hausse

Chez les patients pris en charge en centres spécialisés, les drogues les plus consommées au cours des trente derniers jours sont le cannabis (par plus de la moitié des toxicomanes) et l'héroïne. Viennent ensuite la cocaïne et la buprénorphine hors prescription. Par ailleurs, un toxicomane sur six qui consomme une drogue absorbe également de l'alcool. Cette hiérarchie et ces

consommations sont du même ordre au niveau national. Au cours des trois dernières enquêtes, si la proportion de consommateurs d'alcool est restée à peu près stable, celle de consommateurs de cannabis, de cocaïne et d'héroïne a régulièrement augmenté, à l'inverse de celle des psychotropes.

Cette hausse de la consommation des principales drogues est liée à deux phénomènes complémentaires : d'une part la proportion de patients pris en charge et n'ayant pas consommé de produits au cours des trente derniers jours est en baisse.

D'autre part, au sein des consommateurs de produits illicites, la poly-consommation est en hausse : 23% des consommateurs ont associé deux produits (6% associant cannabis et alcool) et 16% trois produits en 2003. Aux enquêtes précédentes, les poly-consommateurs étaient moins nombreux (24% en 1997 et 33% en 1999).

Comme en France, près de la moitié des toxicomanes déclarent avoir utilisé la voie intraveineuse. Ils étaient près des deux tiers en 1997.

Fin 2003, 20% des moins de 25 ans pratiquent ou ont utilisé la voie intraveineuse, contre 57% des 25-34 ans, et les trois quarts des plus de 34 ans.

Un toxicomane sur deux suit un traitement de substitution

La présence d'un traitement de substitution est plus fréquente chez les toxicomanes accueillis dans les établissements spécialisés. Ceux qui y suivent un tel traitement sont globalement plus âgés (30 ans en moyenne, contre 26 ans pour ceux qui ne suivent pas de traitement). Le Subutex reste le produit le plus utilisé.

Même si elle reste inférieure au niveau national, la proportion de toxicomanes suivant un traitement

Produits consommés au cours des 30 derniers jours	2003			1999	1997
	Hommes	Femmes	Ensemble	Ensemble	Ensemble
Héroïne et autres opiacées					
- dont héroïne	17%	16%	17%	14%	9%
- dont dérivés de codéine	2%	3%	2%	5%	4%
- dont buprénorphine (Subutex) hors prescription	11%	9%	11%	8%	3%
- dont morphine, opium	2%	2%	2%	1%	1%
Cannabis	51%	48%	51%	45%	39%
Psychotropes	7%	7%	7%	11%	12%
- dont benzodiazépines	4%	3%	4%	8%	5%
Cocaïne	13%	11%	13%	6%	2%
Crack	-	3%	1%	-	-
Drogues de synthèse	8%	8%	8%	5%	6%
Colles et solvants	3%	4%	3%	-	-
Alcool	18%	11%	17%	22%	15%
Pas de produit consommé	15%	16%	15%	22%	25%
Non - réponses	6%	10%	6%	4%	18%

Source : enquêtes toxicomanie - établissements spécialisés - Le total est supérieur à 100% car certains toxicomanes consomment plusieurs produits

Lecture : parmi les hommes pris en charge en novembre 2003 au titre de la toxicomanie, 51% consomment du cannabis, 17% de l'héroïne et 13% de la cocaïne

de substitution dans les établissements spécialisés de la région a régulièrement augmenté entre 1997 et 2003 ; ce type de traitement est dorénavant suivi par plus d'un toxicomane sur deux (deux sur trois en France).

	2003		1999		1997	
	région	France	région	France	région	France
En traitement de substitution, dont :						
Méthadone	20	35	22	26	19	22
Subutex	31	30	26	35	22	33
Autres	1	1	1	2	5	2
Sans traitement se substitution	48	34	51	37	54	43

Champ : établissements spécialisés - patients ayant répondu à la question sur le traitement de substitution

400 toxicomanes recensés également dans les établissements de santé et les établissements sociaux

Les hôpitaux et les centres sociaux sont des établissements non spécialisés dans l'accueil et le soin aux usagers de drogues. 400 toxicomanes y ont été recensés au moment de l'enquête en novembre 2003 (364 si on exclut ceux pris en charge par ailleurs en établissements spécialisés). Le profil socio-économique de ces patients est sensiblement le même qu'en centres spécialisés : une population aux trois quarts masculine, jeune (27 ans en moyenne), et sans emploi quatre fois sur cinq.

Un patient sur sept n'a pas consommé de produits au cours des trente derniers jours, et la poly-consommation concerne un tiers des personnes accueillies. La hiérarchie des drogues n'est pas la même qu'en structures spécialisées : les drogues les plus consommées sont le cannabis (62%), l'alcool (24%) et les benzodiazépines (10%). L'héroïne, la cocaïne, le crack et l'ecstasy sont peu présents, chacun étant consommé par moins de 3% des patients.

La région au dernier rang pour la déclaration de la sérologie VIH

Dans les établissements spécialisés et les établissements de santé, sont posées aux usagers de drogues deux questions concernant les tests de sérologie VIH et hépatite C. Le taux global de non-réponse à ces questions est particulièrement élevé en 2003 (respectivement 23% et 27% pour ces deux affections, contre 2% et 8% en 1997 et 1999). La proportion de statut sérologique VIH connu et déclaré au sein des usagers de drogues est ainsi d'un sur trois en 2003. Si on classe les régions françaises selon le pourcentage de statut sérologique connu et déclaré, la région des Pays de la Loire se situe au dernier rang des vingt-deux régions françaises (en 1997, elle se situait au 7^e rang avec un taux de statut sérologique VIH connu de 72%).

Sérologie	VIH			Hépatite C		
	enquête 2003	enquête 1999	enquête 1997	enquête 2003	enquête 1999	enquête 1997
Test de sérologie non effectué	39 %	37 %	35 %	38 %	42 %	40 %
Test de sérologie effectué	38 %	61 %	63 %	35 %	50 %	52 %
Sérologie connue et déclarée	33 %	55 %	56 %	31 %	46 %	47 %
Non-réponses	23 %	2 %	2 %	27 %	8 %	8 %

Sources : enquêtes toxicomanie

Champ : toxicomanes accueillis dans les établissements spécialisés ou hospitaliers

Les dépistages moins systématiques concernent surtout les plus jeunes : la moitié des toxicomanes de moins de 25 ans n'a pas effectué de test de dépistage du VIH, contre moins d'un tiers pour les plus âgés. De même, 44% des moins de 25 ans n'a pas effectué de test de dépistage de l'hépatite C, contre un tiers pour les autres.

Lorsqu'il a été effectué, le résultat du test du VIH est connu

à 87%. Il est positif dans 5% des cas. Pour les toxicomanes utilisateurs de la voie intraveineuse, considérés comme les plus à risques, le test du VIH est positif dans 9% des cas.

Lorsqu'il a été effectué, le résultat du test de l'hépatite C est connu à 88%. Il est positif dans 21% des cas. Pour les toxicomanes utilisateurs de la voie intraveineuse, considérés comme plus exposés au virus, ce pourcentage double : le test de l'hépatite C est alors positif dans 42% des cas.

Sources et méthodes

L'enquête réalisée en novembre 2003 fournit des informations sur les usagers de drogues qui ont recours au système sanitaire et social. La définition du patient retenue par l'enquête est la suivante : « toute personne ayant eu une consommation régulière et prolongée de produits illicites ou licites détournés de leur usage normal au cours des derniers mois ». Les usagers occasionnels et ponctuels sont exclus du champ de l'enquête.

Trois grands groupes d'établissements sont concernés par l'enquête :

les établissements spécialisés dans l'accueil et le traitement des usagers de drogues : tous les patients suivis en novembre 2003 sont recensés

les établissements de santé, établissements hospitaliers publics généraux ou spécialisés en psychiatrie et maisons de santé pour maladies mentales : seules les personnes en hospitalisation complète, de jour ou de nuit, sont enquêtées ; les consultations n'entrent pas dans le champ de l'enquête

les établissements sociaux intervenant au niveau de la prévention, l'orientation ou l'hébergement des usagers de drogues.

Dans ces deux dernières structures, le choix d'inclure ou non une personne dans l'enquête dépend de l'usage de drogue et de la capacité pour les équipes de soins ou d'accueil de repérer le phénomène. La non réponse d'un établissement est en général liée au fait qu'il n'a pas suivi d'usager entrant dans le champ de l'enquête en novembre.

En Pays de la Loire, les huit établissements spécialisés enquêtés (dont le CSST en milieu pénitentiaire rattaché au CHU de Nantes) ont renseigné l'enquête, recensant 626 toxicomanes. 22 établissements de santé sur 98 ont déclaré la présence de 338 toxicomanes à la date de l'enquête. Enfin, 9 établissements sociaux sur les 21 contactés ont fourni des informations sur 56 toxicomanes. Au total, l'étude porte sur 990 individus (ont été exclus ceux recensés dans les établissements de santé ou sociaux et simultanément pris en charge par un établissement spécialisé).

Les résultats présentés ici portent sur les toxicomanes qui ont eu recours au système médico-social. Ils ne permettent donc pas une estimation de la prévalence de la consommation de substances illicites en population générale. D'une part l'enquête ne couvre pas la totalité de l'offre de soins, en particulier la médecine ambulatoire, et d'autre part les usagers ne sont pas forcément tous en contact avec les structures sanitaires et sociales.

A lire également :

« La prise en charge des consommateurs de drogues illicites ayant recours au système sanitaire et social - enquête réalisée en novembre 2003 », document de travail, Série Statistiques, n°83, mai 2005, DREES <http://www.sante.gouv.fr/drees/seriestat/pdf/seriestat83.pdf>

« La prise en charge des toxicomanes en novembre 1999 », Echo des Stats n°2, mai 2001, DRASS des Pays de la Loire http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr/doc_stat/dsecho_fichiers/dsecho2.pdf

Informations

DRASS PAYS DE LA LOIRE - Service Statistiques et Etudes - Olivier JEAN - 02 40 12 85 68

MAN - 6 rue René Viviani - BP 86218 - 44262 NANTES Cedex 2

Internet : <http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>